

PREFECTURE DE L'AIN

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau des Réglementations
Réf. :MM
N° dossier : 48

RECEPISSE DE DÉCLARATION n° 2011/29
pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets.

Le Préfet de l'Ain,
Chevalier de la légion d'honneur

- VU le code de l'environnement Livre V – Titre 1^{er} et Titre 4 ;
- VU le décret n°98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;
- VU la déclaration du 30 août 2006, par laquelle la société SERVAL ENVIRONNEMENT fait part de son activité de transport par route de déchets ;

- DELIVRE RECEPISSE -

à la société SERVAL ENVIRONNEMENT dont le siège social est situé 187, chemin de Garnerans à REYRIEUX (01600) de sa déclaration relative à son activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux relevant des numéros ci-après de la nomenclature relative aux déchets :

Déchets non dangereux : 030101 – 030105 – 030199 – 030301 – 100804 – 100809 – 100903 – 170201 – 170202 – 170203 – 170401 – 170402 – 170403 – 170405 – 170407

Déchets dangereux : 030104 – 100810

Article 1er : La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Article 2 : Une copie numérotée de ce récépissé doit être conservée à bord de chaque véhicule affecté au transport des déchets.

Article 3 : En cas d'accroissement du parc de véhicules, une demande supplémentaire de récépissé devra être déposée en préfecture.

Article 4 : Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5 du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

Article 5 : Copie du présent récépissé sera adressée :

- à la société SERVAL ENVIRONNEMENT en HUIT exemplaires,
- au maire de REYRIEUX,
- à l'inspecteur des installations classées - direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

Fait à BOURG-en-BRESSE, le 15 septembre 2011

Pour le Préfet,
Le secrétaire général

Pierre-Henri VRAY